

G11– COPROPRIETE : LES ASSEMBLEES GENERALES

2
JOURS

Objectifs

- Une sécurisation par une pratique maîtrisée et comprise des fondamentaux relatifs à l'assemblée générale de la copropriété.
- L'acquisition d'une méthodologie dans l'approche rédactionnelle des convocations et du procès-verbal.
- Intégrer les nouveaux textes et la dernière jurisprudence dans leurs pratiques.
- De sécuriser et fluidifier les procédures en tenant compte des particularismes liés au statut des bailleurs sociaux copropriétaires ou syndicats de copropriété.

Contenu

La préparation de l'assemblée

- Les sujets de l'assemblée
 - . les initiateurs de l'assemblée
 - . les personnes convoquées à l'assemblée
- La périodicité des réunions d'assemblée
 - . l'assemblée générale annuelle
 - . les autres assemblées générales
- Les modalités de convocation
 - . les formes de remise de la convocation
 - . l'adresse de notification de la convocation
 - . délai de notification de la convocation
- Le contenu de la convocation à l'assemblée
 - . les informations matérielles relatives à la réunion
 - . les informations relatives à l'ordre du jour de la réunion

Le procès verbal de l'assemblée

- Formalités préliminaires au vote des résolutions
 - . la gestion des pouvoirs
 - . l'élection du bureau
 - . la feuille de présence
 - . le procès-verbal
- Le vote des résolutions
 - . généralités
 - . les décisions relevant de la majorité de l'article 24
 - . les décisions relevant de la majorité de l'article 25
 - . les décisions relevant de la majorité qualifiée de l'article 26
 - . les décisions relevant de l'unanimité du syndicat

Les suites de l'assemblée

- L'exécution des décisions de l'assemblée
 - . la notification des décisions de l'assemblée
 - . l'exécution des décisions adoptées à l'assemblée
- Le contentieux des décisions d'assemblée
 - . les conditions de recevabilité d'une action en contestation
 - . les effets de la contestation

Public : Personnels en charge des dossiers de syndic de copropriété